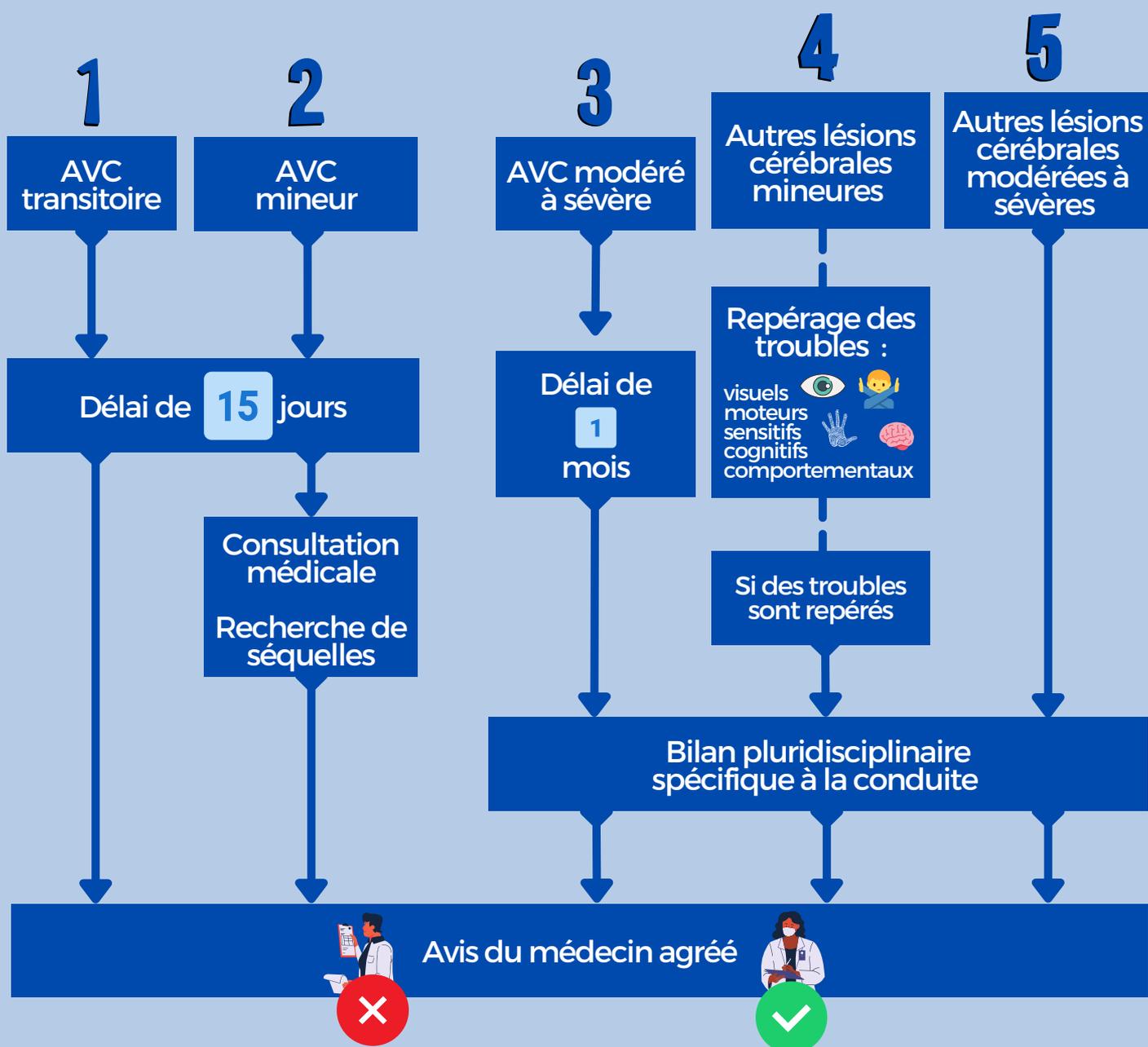
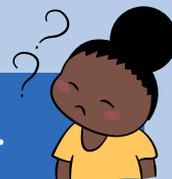




Quand reprendre la conduite automobile après un AVC ?



Il est conseillé de reprendre la conduite automobile après...



Le parcours patient



Une équipe pluridisciplinaire intervient, pour une évaluation globale de la personne. Elle sera composée de divers professionnels.

Moniteur de conduite auto

Médecin

Neuropsychologue

Ergothérapeute

Mais aussi :
Kiné, Orthoptiste,
Etc.

Évaluation sur route



Intérêt des simulateurs de conduite

Appréhender la conduite
Diminuer l'anxiété
Evaluer les capacités de conduite sans danger
Tester des prothèses et adaptations
Etc.



Quelques précisions

Le cas des **épilepsies** : dépend du type d'épilepsie et du neurologue

Atteinte cognitive : désigne des difficultés touchant les capacités telles que la mémoire, la concentration, l'anticipation ou les habiletés visuospatiales

Héminégligence et **hémianopsie** : cas où la reprise de la conduite est interdite même après rééducation, sauf si l'hémianopsie est supérieure à 120°

Les voitures sans permis sont également concernées car elles nécessitent une assurance.

Engagement des patients dans la conduite : envers leur assurance et l'État (e.g. risque de radiation, amende de 3.750 €, interdiction de reconduire, paiement des dommages et intérêts, pénal). Cela concerne tous les moyens de locomotion motorisés ou mécaniques demandant des fonctions cognitives efficaces (e.g. vélo, trottinette sur route), dès lors que vous êtes sur une voie publique.

